

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil Municipal du 21 février 2024

Direction Générale des Services

SOMMAIRE

Préambule

PARTIE 1. Analyse de l'année 2023 sous le prisme des années antérieures

1.1. Rappel des éléments du contexte national et local

1.2. Situation budgétaire 2023 sous le prisme des années antérieures :

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- Les investissements
- Focus sur la dette
- Les résultats 2023

1.3. Analyse par politiques publiques

PARTIE 2. L'année 2024 à venir avec une vision allant jusqu'à la fin du mandat

2.1. Projections budgétaires 2024

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- Les investissements

2.2. Feuille de route 2024/2025

Conclusion

PREAMBULE

Rappels réglementaires :

Le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif et poursuit trois objectifs :

- Informer les membres de l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la Commune ;
- Présenter et discuter des orientations du prochain budget ;
- Donner aux membres du conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport indiquant les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Il donne lieu à un débat au Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique avec un vote.

Enfin, le rapport doit être transmis à la Métropole Aix Marseille Provence dans les 15 jours suivant son adoption et être diffusé sur le site de la Commune dans les 30 jours.

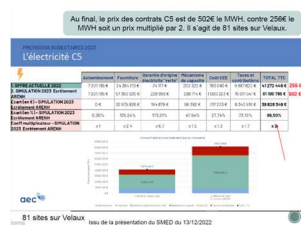
Rappels méthodologiques :

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est un document expliquant simplement les actions menées ainsi que les projections. Ce document donne une visibilité d'ensemble mais ne se veut pas exhaustif. Il se veut le plus complet possible tout en étant pédagogique, simple à comprendre afin que chacun puisse avoir un avis éclairé sur les politiques publiques menées. Pour avoir l'exhaustivité des éléments budgétaires, il convient de se référer aux documents budgétaires (maquettes du Compte Administratif, du Budget Primitif et des Décisions Modificatives du Budgets) et aux synthèses budgétaires découlant de ces budgets.

PARTIE 1. ANALYSE DE L'ANNEE 2023 SOUS LE PRISME DES ANNEES ANTERIEURES

1.1 Rappel des éléments du contexte national et local

L'année 2023 a débuté avec un stress énergétique fort créant une tension budgétaire encore jamais connue. Le risque de rupture du réseau électrique était envisagé avec un plan national de délestage en cas de surchauffe du réseau électrique. Le Syndicat Mixte d'Énergie Départemental (SMED) présageait une hausse de 150% des prix de l'électricité dans le cadre du groupement de commandes qu'il a réalisé pour les compteurs C4 (11 sites), 200% pour les compteurs C5 (81 sites) et un prix du gaz augmentant de 400%. Parallèlement, la Commune n'a pas pu bénéficier du filet de sécurité de l'État en 2022 et n'avait aucune certitude quant à l'amortisseur électricité sur l'année 2023. La logique a donc été de s'informer et d'informer élus et usagers avec un plan de sobriété voté à l'unanimité du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 puis de prendre les mesures adéquates face à cette situation exceptionnelle.



Parallèlement, les mesures nationales protectrices des fonctionnaires territoriaux ont été prises : augmentation du point d'indice, revalorisation des grilles, augmentation du SMIC, ... l'ensemble de ces mesures n'ayant pas été compensées, elles sont donc à la charge de la commune.

L'année 2023 a donc été une année d'équilibriste où il a fallu absorber ces menaces pour la santé budgétaire tout en continuant le projet de la mandature. Les résultats budgétaires sont donc à appréhender dans un contexte de contraintes fortes et d'incertitudes maximales.

L'année 2024 s'annonce plus sereine bien qu'il soit nécessaire de garder une grande vigilance notamment sur le contexte inflationniste de l'ensemble de nos dépenses, prestations et contrats. L'État continue à prendre des mesures sociales en augmentant les grilles des agents territoriaux et en offrant aux collectivités la possibilité de délibérer sur la prime du pouvoir d'achat. Parallèlement, l'amortisseur électricité est maintenu bien que rabaisé et les coûts énergétiques reviennent sous un seuil acceptable. En ce qui concerne nos principaux partenaires, la Ville ne devrait pas subir d'impact car la Métropole envisage le maintien des attributions de compensations et le Département continue lui aussi à financer les investissements des Communes tout en augmentant ses exigences notamment en matière de critères environnementaux.

1.2 Situation budgétaire 2023 sous le prisme des années antérieures :

- Les recettes de fonctionnement :

Avec une prévision à 11 210 000€ au Budget Total 2023, les recettes de gestion s'élèvent à 11 427 000€, soit un taux de réalisation de **102%**. Ce taux s'explique par une estimation toujours prudente des recettes.

La **fiscalité** est en hausse à la suite de la décision d'augmenter les taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti passant de 38,49% à 41,49% et par les effets de l'inflation permettant une augmentation des bases de 7,1%. La Commune a ainsi eu augmentation de sa fiscalité pour un montant de 632 000€ permettant d'absorber en partie de la crise énergétique et inflationniste. La répartition des recettes est favorable dans ce contexte qui l'est moins car si la fiscalité est assise sur l'inflation, les dotations de la Métropole sont stables à l'exception des transferts de compétences et de charges.

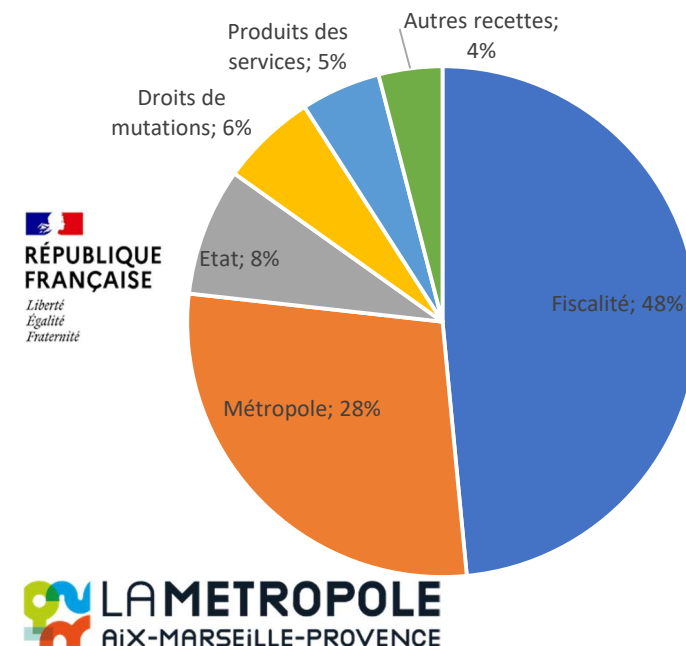
Les **dotations de la Métropole** sont l'attribution de compensation de 3 188 087€ (+80 000€ liés aux transferts de la compétence stationnement et DECI) et la dotation de solidarité communautaire qui a été instaurée en 2023 pour un montant de 68 000€.

Les **dotations de l'Etat** qui étaient en forte diminution depuis 2012 ont augmenté de 21 000€ en 2023 pour passer à 704 000€. Elles restent néanmoins bien en deçà des niveaux de 2021 (730 000€) et sont incomparables aux niveaux de 2014 où elles étaient de 1 633 000€.

Notons une dynamique favorable des **revenus des immeubles** avec une recette de 153 000€ alors que cette recette était de moins de 100 000€ en 2021. La politique de la commune visant à optimiser son patrimoine via des locations et baux commerciaux, commence à produire des effets.

De même, la Commune a obtenu des **financements inédits sur sa politique culturelle** avec une somme de 24 000€ obtenue du Département sur 3 projets (les festivités d'été 2023, la programmation culturelle et le festival street art) auxquels il convient d'ajouter les 7 500€ de la bourse STRADA et les mécénats privés du festival Street Art qui s'élèvent à 5 000€.

Répartition des recettes de gestion



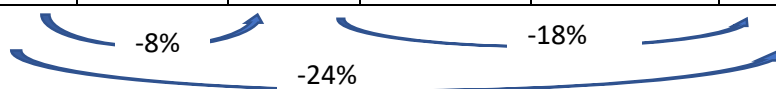
- Les dépenses de fonctionnement :

Avec une prévision à 10 118 000€ au Budget Total, les dépenses de gestion s'élèvent à 9 585 000€ soit un taux de réalisation de 95%, taux similaire à celui de 2022.

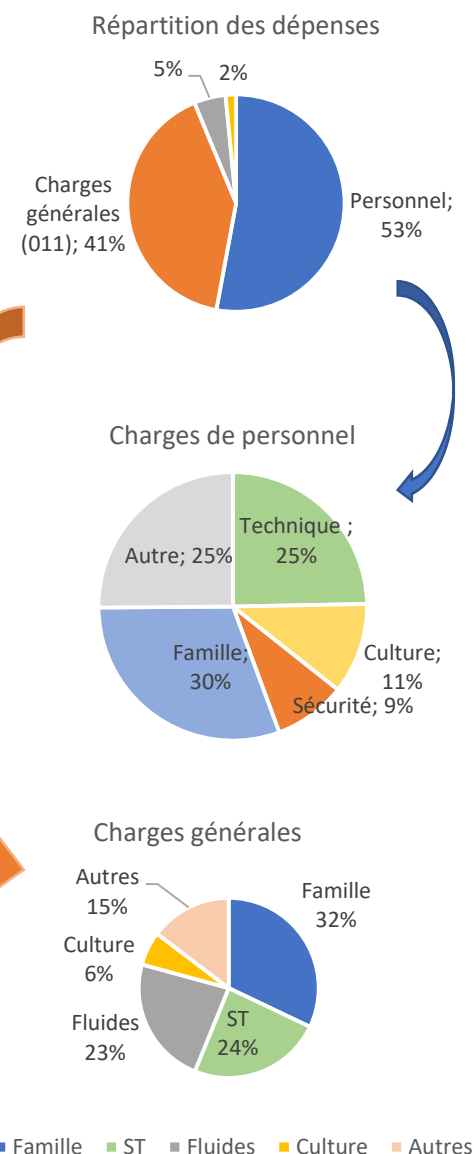
Le défi de l'année 2023 a été de contenir les **charges de personnels** (chapitre 012) tout en maintenant le même service public et en absorbant la hausse du SMIC (+1,81% en janvier et 2,22% en mai), la hausse du point d'indice (+1,5 en juillet) et certaines modifications de grilles indiciaires. Le Budget Primitif relevait une diminution de 1% par rapport au budget précédent. Il n'a pas été nécessaire d'augmenter cette enveloppe avec une utilisation des crédits diminuée de 32 000€ par rapport à 2023 tout en absorbant les hausses. Le défi a été relevé grâce à une réorganisation efficiente des services.

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) ont eu un budget prévisionnel de 4 354 000€ soit une augmentation de 313 000€ par rapport au budget précédent. Le budget prévisionnel a prévu une augmentation forte pour les fluides. Grâce au plan sobriété, la consommation des fluides a été minorée de 18% par rapport aux consommations 2022 (et de -24% sur deux ans) et le bouclier tarifaire a permis de limiter l'augmentation de la facture de 271 000€.

Fluides	Conso 2021 MWH	Coût 2021	Conso 2022 MWH	Coût 2022	Budget 2023	Conso 2023 MWH	Coût 2023
Elec	1 692	300 160€	1 683	498 212€	640 000€	1 294	551 511€
Gaz	2 148	125 067€	1 850	135 588€	460 000€	1 618	353 018€
Total	3 840	425 227€	3 532	633 800€	1 100 000€	2 912	904 529€



Les taux de réalisation du 011, en moyenne de 93% hors fluides, sont proches de 100% pour les services les plus dépensiers dans le secteur de la famille/enfance, des services techniques ou de l'informatique. Ces taux de réalisation démontrent un suivi rigoureux du budget des services mais aussi l'absence de marges de manœuvre pour ne pas passer la ligne rouge de la diminution du service à la population.



Le budget pour les **subventions** aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles a été en progression avec des versements de 248 000€ en 2023 contre 203 000€ en 2022.

Enfin, la commune tente de diminuer la charge des **pénalités SRU** (chapitre 014) en établissant des déductions. Les pénalités avant déduction s'élèvent à 210 000€ mais une déduction a pu être réalisée sur l'opération du clos du pressoir. Ainsi, les pénalités n'étaient que de 106 000€ en 2023 contre 212 000€ en 2022.

Au total, le résultat de la section de fonctionnement est d'environ 1 214 000€ soit un résultat bien plus favorable que le résultat 2022 (596 000€) ou 2021 (814 000€).

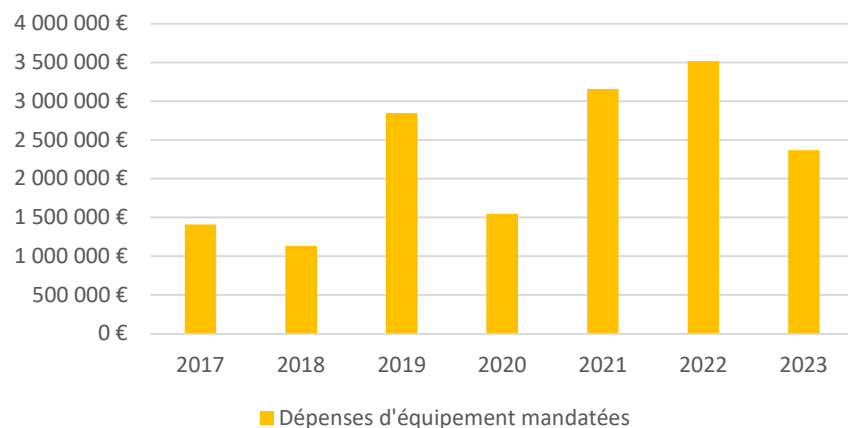
- Les investissements :

En 2023, la Commune a encore réalisé un haut niveau d'investissement avec 2,4M€ mandatés. Un peu plus d'un million d'euros de subventions ont été perçues sur l'année 2023 dont la majorité du Département des Bouches du Rhône.

Sur la période 2020/2024, ce sont 10,5M€ qui ont été investis avec 5,7M€ de subventions encaissées. Au total, le taux de subventionnement des projets atteint 54%, ce qui est très efficace.

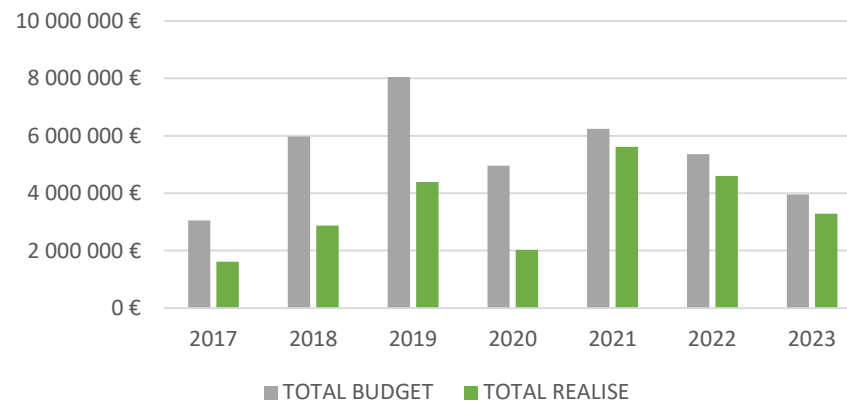
Les niveaux d'investissements sont élevés depuis le début du mandat :

Dépenses d'équipement hors RAR



Le budget voté est fortement utilisé (lien prévisions / réalisations)

Dépenses d'équipement avec RAR



Les principales dépenses de l'année 2023 sont les suivantes :



Acquisition d'un terrain pour créer un parking au centre ancien
465 000€



Finalisation des travaux de la Place Caire
316 000€

Rénovation
de l'éclairage
public
210 000€



Acquisition de véhicules pour les services
306 000€



Travaux de voirie
285 000€



Travaux dans les cimetières
118 000€



Enfouissement
des réseaux à la
Dévalade
149 000€

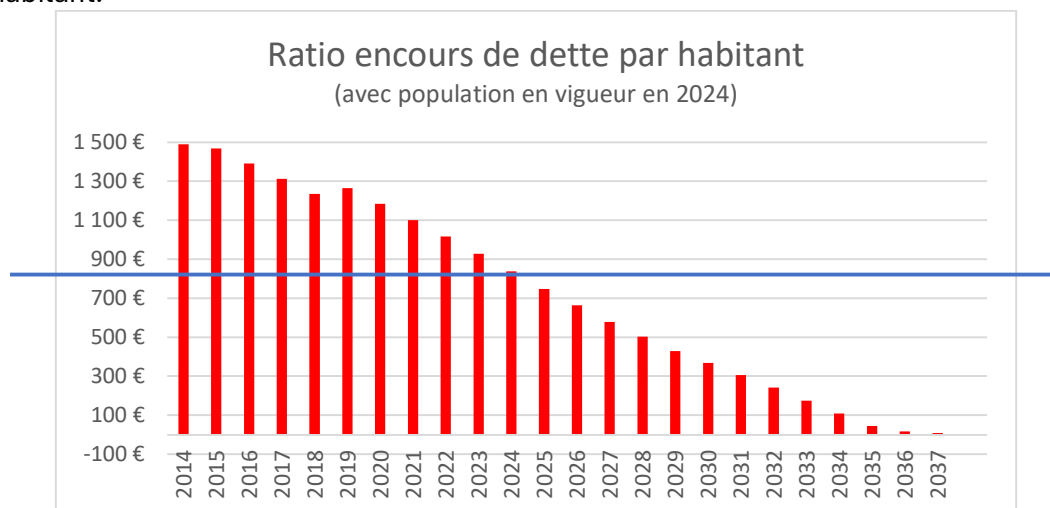


Matériels informatiques,
logiciels et infrastructures
101 000€

Ces investissements sont possibles aussi grâce aux ventes réalisées en 2023 pour un montant de 542 000€ : il s'agit de la vente de l'ancienne Mairie pour un montant 150 000€, des locaux vendus à la Place Caire pour 229 000€ et 163 000€.

- Focus sur la dette

La Commune continue à se désendetter. Au cours de l'année 2023, la Commune a commencé à entrer dans la moyenne de sa strate avec un encours de dette de moins de 800€ par habitant.



Moyenne de la strate par habitant 800€.

Moyenne de Velaux en 2024

837€ au 1^{er} janvier 2024

et 747€ au 31 décembre 2024

Le capital restant dû est de 6,6M€ au commencement de l'année 2024. La dette aura donc diminué de moitié entre le début du mandat et la fin du mandat.

- Les Résultats 2023

-

En conclusion, l'année 2023 se solde avec un **excédent cumulé de 2 037 000€** c'est-à-dire un excédent identique à l'année 2022.

Il est composé de :

1. L'excédent de fonctionnement de 2023 est de 1 214 000€ permettant de couvrir le capital de la dette ainsi qu'une part des investissements.
2. Le déficit d'investissement de l'année 2023 est de - 1 242 000€. La couverture de ce déficit permet de dégager des marges de manœuvre pour les investissements de 2024 puisque le 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) est de 1 242 000€ contre 746 000€ l'année dernière. Néanmoins il convient de continuer de faire attention à notre épargne nette (équilibre de la section de fonctionnement et couverture du capital de la dette).

1.3 Analyse par politiques publiques

Le législateur a voté l'obligation de mettre en place des indicateurs verts pour les investissements en annexe du Compte Administratif 2024. Un décret d'application apportera une méthodologie de travail (budget vert avec méthode I4CE ou ODD). La ville a expérimenté une vision avec les Objectifs de Développement Durable qui sont une boussole des politiques publiques durables.

La Commune agit pour une **Education de qualité**. Tous les enfants suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité. De nombreux moyens humains, matériels sont mis à disposition des enseignants (personnel ATSEM, prestation de nettoyage des locaux, mise à disposition de locaux de qualité, matériel informatique...). Avec une Délégation de Service Public d'un montant de 221 000€ en 2023, la commune accompagne au mieux la petite enfance. Le périscolaire est pris en charge par une autre Délégation de Service Public d'un montant de 576 000€ en 2023. Enfin, l'accès à la culture pour tous les enfants est un axe fort avec une labellisation 100% EAC en cours. Les écoles et le collège sont labellisés E3D « établissement en Démarche de Développement Durable ».

La Ville de Velaux est **une ville et une communauté durable** avec des espaces publics et des services publics ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Le patrimoine culturel et naturel est protégé et préservé. L'accès à tous aux espaces verts et espaces publics est favorisé dans une logique intergénérationnelle et interculturelle. Ils sont utilisés pour des animations culturelles et festives à l'exemple des 73 rendez-vous culturels à la Médiathèque ou des 11 soirées du parvis en 2023. Notons l'interdiction des produits phytosanitaires. La Commune a obtenu des subventions pour développer des projets de végétalisation dans le cadre du dispositif « Provence verte ».

La Commune de Velaux **prend des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**.

L'alimentation durable est notre première étoile. Velaux a un PAEN depuis 2011, outil unique en PACA, qui sanctuarise les terres agricoles et crée une instance de coopération entre le Département, la Métropole, la Chambre d'agriculture et la SAFER. De l'autre côté de la chaîne alimentaire, un projet alimentaire est co-construit par les acteurs de l'alimentation durable (cuisiniers, ATSEM, animateurs, enseignants...) avec l'accompagnement des « cuisines nourricières ». L'utilisation de produits bio et locaux cuisinés sur place à destination des assiettes des enfants est en constante augmentation.

La **mobilité durable** est au cœur de notre travail. Avec l'embauche d'une chargée de mission mobilité en janvier 2022 et avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, nous avons établi un diagnostic partagé de la mobilité sur la commune et sur



le bassin de vie regroupant six communes en lien avec le Département, les services de l'Etat et la Métropole. Suite à cette mobilisation, notre partenaire Métropolitain développe le Plan Local de Mobilité de la Basse Vallée de l'Arc depuis Mars 2023. Un plan vélo communal est en cours de réalisation avec des aménagements cyclables, du stationnement et des actions de sensibilisation notamment pour l'ensemble des enfants de CM2 dans le cadre du Savoir Rouler à Vélo ou plus largement de la Fête du Vélo le 3 juin 2023. Enfin, le forfait mobilité durable est mis en place pour tous les agents de la Commune (13 agents l'ont reçu en 2023).

Enfin, la **consommation énergétique** est réfléchiée avec trois actions simultanées réalisées selon le plan de sobriété voté en Conseil Municipal en décembre 2022 en lien avec l'ensemble des usagers : chaque bâtiment communal a un référent sobriété afin de sensibiliser les agents municipaux, les associations ont été sensibilisées et les écoles adhèrent à la démarche Cube's du CEREMA. Un travail est effectué pour rendre les bâtiments plus efficaces énergétiquement qu'il s'agisse de petits réajustements ou de travaux plus structurants. Le développement d'énergies renouvelables est en cours de travail avec un projet d'autoconsommation.

Des actions sont mises en place au quotidien : réemploi pour les fournitures administratives, reconditionnement des appareils numériques, charte des food-trucks « zéro déchet », conférences à destination des administrés...

Velaux est une commune avec des institutions efficaces, responsables et transparentes. La sécurité est assurée dans l'ensemble de la Commune. Les services publics de la Commune sont facilement accessibles, ouverts à tous, transparents et neutres. Les actions en faveur du public fragile sont prioritaires. De même, l'ensemble des décisions politiques sont à disposition via le site Internet de la Ville. L'information est largement diffusée sur différents supports, écrits, numériques avec l'usage des réseaux sociaux comme des vidéos. Les projets sont co-construits avec différents acteurs : les conseils de quartiers ont été mis en place en Septembre 2021 et le Conseil Municipal des Jeunes a été réuni pour la première fois en Novembre 2023. De nombreux projets font l'objet de sondages et de réunions de concertation.

Enfin, la ville met en place de **multiples partenariats afin de répondre aux enjeux du territoire.** La Commune travaille avec son bassin de vie et avec tous les partenaires institutionnels en fonction des compétences à développer (agriculture, culture, festivités, jeunesse, ...). Elle travaille avec le monde associatif grâce à la richesse des 82 associations existantes. Elle travaille avec le tissu entrepreneurial dans le respect de la commande publique. Le mécénat est utilisé tout comme les appels à manifestations d'intérêt. Cela crée une attractivité certaine et met en synergie les acteurs. C'est dans le cadre de ces multiples actions que la commune vient d'être labellisée « Ville citoyenne » par l'association « Empreintes Citoyennes ». Enfin, la Commune s'engage en lien avec les partenaires institutionnels : Métropole, Département, Région, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix ou encore au CEREMA.



PARTIE 2. L'ANNEE 2024 A VENIR AVEC UNE VISION ALLANT JUSQU'A LA FIN DU MANDAT.

Après une année 2023 basée sous le signe de l'incertitude, les années 2024 et 2025 auront une gestion budgétaire contrainte mais plus sereine. Les équilibres sont impactés par l'augmentation des charges du personnel et l'inflation sur les achats. L'augmentation naturelle de la fiscalité ne permettra pas de couvrir les augmentations de charges. Parallèlement, les événements prévisibles comme les charges de la loi SRU, le risque de minoration des droits de mutation, les modifications du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) grèveront les possibilités budgétaires. Néanmoins, une bonne gestion est mise en place depuis le début du mandat avec une meilleure gestion du patrimoine de la ville (location et baux commerciaux) couplée aux ventes immobilières, le suivi fiabilisé des comptes budgétaires au sein de chaque service, une culture de la sobriété budgétaire et écologique et un bon taux de réalisation des budgets inscrits.

2.1. Projections budgétaires 2024 :

- Les recettes de fonctionnement

Dans une logique d'estimation prudente des recettes, le montant prévisionnel des recettes 2024 sera à l'équilibre par rapport aux recettes 2023.

La **fiscalité** restera dynamique avec une inflation des bases de 4,8% prévue à la loi de finances 2024. L'évolution du produit de la fiscalité est estimée à 264 000€ en maintenant les taux à 41,49%. Il n'est donc pas prévu d'augmenter les impôts en 2024. Néanmoins, la dynamique fiscale permettra de dégager des marges de manœuvre. Cela sera confirmé à la réception des bases fiscales courant Mars. Cette dynamique devrait être similaire en 2025.

Les **dotations de la Métropole** seront maintenues en 2024 (vote réalisé au Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023) avec une Attribution de Compensation (AC) de 3 188 000€. La Dotation de Solidarité Communautaire sera fortement majorée pour un montant de 119 000€. Cette majoration devrait perdurer en 2025.

Nous n'avons pas à la date d'écriture de ce rapport de lisibilité concernant la **Dotations Globales de Fonctionnement** (DGF). Par prudence, nous estimons une diminution de 4%, dans la logique des années précédentes (hors 2023). Son montant est estimé à 649 000€.

Les **droits de mutation** font l'objet de toute notre attention. Ils sont liés aux ventes immobilières. Compte tenu du faible dynamisme du marché de l'immobilier, nous continuons à être prudent dans l'estimation de cette recette en l'estimant à 430 000€. En 2023, le budget prévisionnel était de 460 000€ et 446 000€ ont été perçus.

Le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** (FPIC) attire également notre attention car sa pérennité devrait être remise en cause compte tenu de seuils dépassés par la Métropole sur des calculs d'éligibilité prévus par la loi. La Métropole qui était bénéficiaire devrait devenir contributrice ce qui entraînera des conséquences sur le FPIC versé aux communes. Ainsi, la partie recette du FPIC d'un montant de 111 000€ en 2023 devrait réduire en 2024 jusqu'à une potentielle disparition dans les années à venir. La partie contributrice, c'est-à-dire la dépense (39 000€ en 2023), devrait augmenter. La métropole a engagé un dialogue auprès des services de l'Etat pour revoir les critères d'attribution du FPIC afin que la Métropole puisse continuer à en bénéficier.

La dynamique des recettes se réalise par deux leviers actionnés dès le début du mandat.

D'une part, la Commune a mis en place une **meilleure gestion de son patrimoine** avec des locations et des baux commerciaux. Alors que les recettes des locations étaient de 94 000€ au début du mandat, elles sont estimées à 203 000€ en 2024 et à 213 000€ en 2025 à locations constantes. La tarification des baux commerciaux est progressive et laissera une marge de manœuvre pour le prochain mandat avec un produit total des locations passant de 21 000€ en 2023 à 66 000€ en 2027.

D'autre part, la Commune a entrepris un travail de **lobbying auprès des partenaires quant à sa politique culturelle**. En 2024, Velaux est labélisée Capitale Provençale de la Culture par le Département ce qui lui permet de percevoir une subvention exceptionnelle de 35 000€ en sus des demandes ADCC (Aide au Développement Culturel des Communes). Les aides du partenaire départemental atteignent le même montant de recette que les produits des ventes de places. Il conviendra d'y rajouter les locations de la salle Nova.

Ces actions conjointes permettent de trouver des marges de manœuvre.

- Les dépenses de fonctionnement

Evidemment, le coût de l'énergie occupe fortement notre attention.

L'année 2024 commence avec une vision plus sereine grâce à la diminution des coûts telle que notifiée par le Syndicat Mixte d'Energie Départemental (SMED). Avec une prévision d'un hiver 2024 froid (majoration de 10% des consommations) et en l'absence du bouclier tarifaire dont les conditions ne sont pas encore fiabilisées, le coût des fluides est estimé à 733 000€ soit moins de 33% par rapport au budget prévisionnel 2023 qui était de 1,1M€ et de moins de 19% par rapport aux réalisations 2023 qui étaient de 905 000€.

Fluides	Budget 2023	Conso 2023 MWH	Coût 2023	Coût prévisionne l 2024	Variation BP 2023 / 2024	Variation coût 2023/2024
Elec	640 000€	1 294	551 511€	415 000€	-35%	-25%
Gaz	460 000€	1 618	353 018€	318 000€	-31%	-10%
Total	1 100 000€	2 912	904 529€	733 000€	-33%	-19%

Cela représente donc une bouffée d'oxygène pour la préparation du budget 2024.

Néanmoins, à la première analyse des demandes budgétaires, on constate que les économies sur les fluides serviront à maintenir le rythme des projets engagés (campagne de marquage routier, réparations sur les bâtiments, géoréférencement sur les réseaux, contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage et sur les terrains de foot...).

Les charges de personnel augmenteront en 2024. Au-delà de l'augmentation naturelle liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), différents choix vont faire augmenter le chapitre 012 d'environ 3,5%. Il s'agit d'une part du recrutement d'un agent supplémentaire à la Police Municipale et du maintien sur l'année du dispositif « petit piéton ». Il s'agit d'autre part du choix de mettre en place la prime sur le pouvoir d'achat qui sera proposée au prochain Conseil Municipal. L'année 2025 sera marquée par l'entrée en vigueur des modalités prévues par la loi relative à la protection sociale complémentaire des agents publics.

Les pénalités SRU vont fortement peser sur le budget 2024. La Commune étant en carence de logements sociaux sur la triennale 2024/2026 avec une majoration de 100%, le montant de la pénalité sera de 382 000€. Deux déductions ont été demandées pour un montant de 230 000€ mais la déduction de 200 000€ pourrait être décalée en 2025. Ainsi, les pénalités SRU pourraient être à fort impact en 2024.

Les **subventions aux associations**, elles ont été analysées et augmentées de 9% au global lors la commission du 13 février. L'objectif reste de maintenir l'aide au tissu associatif dont l'action dynamise notre village.

- Les investissements.

Les investissements continueront d'être élevés en 2024. Cela reste possible grâce aux excédents 2023 et aux ventes décidées en 2023 notamment la vente Place Raoul Feraud délibérée à l'unanimité au Conseil Municipal du 20 Novembre 2023 pour un montant de 406 000€. D'autres cessions sont prévisibles sur 2024.

La majorité des investissements sont reliés à des subventions votées principalement par le Département (CDDA, travaux de proximité, sécurité routière, Provence verte, aide au numérique, vidéoprotection...) mais aussi de l'Etat (vote de la DETR en 2023 sur le plan mobilité). Sans les partenaires, l'investissement serait très complexe.

Aucun emprunt n'est prévu sur l'année 2024.

Sur 2024, les investissements suivants sont prévus :



Travaux de voirie

810 000€ (sécurité + centre-ville + hors agglo)



Pumptrack
245 000€



Atelier partagé

115 000€



Achat balayeuse

162 000€

Modernisation
de l'Eclairage
Public
(tranche 2024)
127 000€



Travaux dans les écoles

245 000€



Plan mobilité

220 000€



Finalisation des travaux de la Place Caire

208 000€



Provence Verte

98 000€



Réhabilitation du parc des 4 tours

85 000€

2.2. Feuille de route 2024/2025 :

La feuille de route 2024/2025 est très claire grâce au bilan de mi-mandat diffusé dans le magazine Le Velauxien du mois de janvier 2024. Elle est partagée entre élus et agents.

Dix thématiques ont été développées et vont être reprises infra :



1/ Conforter l'attractivité du village :

L'attractivité du centre village a été développée en doublant le nombre de commerces, en créant les boutiques éphémères, en dynamisant la politique festive et culturelle. Il s'agit de continuer cette dynamique avec les appels à manifestation d'intérêt à finaliser (notamment pour installer une nouvelle boulangerie en centre village), en facilitant les accès et la signalétique. Un parking supplémentaire pourrait être réalisé à proximité du parking de la Dévalade (foncier acquis). Des rues pourront être requalifiées dans le cadre du CDDA voté (taux de financement de 70%). Parallèlement, il convient de continuer cette dynamique dans les autres zones commerciales. La zone d'activité de la Verdière ne sera pas en reste avec des travaux prévus par la Métropole sur la Verdière II.

2/ Continuer à rendre le village soigné et respectueux de l'environnement :



Le village est aujourd'hui propre et soigné. Il convient d'aller plus loin à la fois par le travail des services (l'acquisition d'une nouvelle balayeuse le facilitera) et en continuant de sensibiliser les habitants au respect de leur propre espace public et de continuer à lutter contre les incivilités quelles qu'elles soient (dépôts sauvages, déjections canines, abandon de mégots...). La nouvelle réglementation sur le ramassage des ordures ménagères pour les entreprises nous incitera à la plus grande vigilance. Parallèlement, le village sera embelli par les propriétaires qui seront sensibilisés à la réhabilitation et à l'entretien des leurs façades et clôtures. La commune continuera ses actions en faveur de la beauté du village et du développement durable. Les candidatures au Label "Villes et Villages fleuris" et au Label "Territoire Durable" pourraient, en cas de réussite, récompenser ses efforts.



3/ Séréniser et prévenir :

La préservation de la sérénité du Village passera aussi par l'embauche d'un agent supplémentaire à la Police Municipale (recrutement en cours) et par le redéploiement et la modernisation du système de vidéoprotection avec un nouveau logiciel d'exploitation et l'acquisition de nouvelles caméras. La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) continuera à être aidée et sollicitée lors de la réalisation des exercices du Plan Communal de Sauvegarde. Les formations sur la gestion des risques, notamment les risques incendies et inondations seront suivies. La liaison quotidienne avec la Gendarmerie perdurera tout comme le dispositif « petits piétons ».

4/ Accompagner la jeunesse :



L'accompagnement de la jeunesse se développera à la fois par les services en régie (des ATSEMs en passant par les agents de restauration) et par les services délégués. La synergie entre acteurs sera matérialisée dans un Projet Educatif de Territoire (PEDT). L'utilisation des produits bio et locaux sera encore améliorée comme une gestion efficace en termes de déchets. La délégation de service public pour le périscolaire, le centre aéré et la jeunesse sera relancée au cours de l'année 2024 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025. La gestion des crèches relèvera d'une attention particulière en lien avec notre délégataire et le Département. Des travaux d'aménagement dans les bâtiments accueillant des enfants resteront prioritaires bien que la réhabilitation globale de l'école Jaurès soit différée. Le pumptack devrait voir le jour en 2024 en lien avec les jeunes et les habitants. Il en est de même pour l'atelier partagé qui sera intergénérationnel. Enfin, le dossier pour l'obtention du label 100% EAC est finalisé.

5/ Prendre soin des usagers :



La qualité d'accueil des administrés est un enjeu de chaque instant et de tous les services. La modernisation de la gestion du courrier avec un objectif de 100% de réponse dans les délais est impulsée dans les services via une formation, un accompagnement mais aussi des objectifs auxquels il faudra spécifier des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Il est important de ne laisser personne au bord du chemin qu'il s'agisse de la fracture numérique, mais aussi des personnes plus vulnérables de par leur âge ou des difficultés financières ou sociales. Le CCAS fera donc l'objet d'une attention particulière en lien avec les partenaires et les bénévoles dont l'action est indispensable. L'animation spécifique aux seniors mais aussi intergénérationnelle sera favorisée.



6/ Encourager l'écobilité :

Le Plan Local de Mobilité de la Métropole sur le territoire de la basse vallée de l'Arc devrait être finalisé à l'été 2024. Ce document devrait être délibéré par les 6 communes concernées et par la Métropole. Ce sera une feuille de route pour les 10 prochaines années où l'avancée des dossiers sera contrôlée par les partenaires chaque année. Cette démarche façonnera l'avenir de la mobilité. En 2025, le Département devrait sécuriser le Moulin du Pont et permettre ainsi un passage pour les piétons et les cyclistes de manière sécurisée. Parallèlement, le lobbying important en faveur de la réouverture de la voie ferrée portera peut-être ses fruits dans les années à venir.

En agglomération, différentes actions se poursuivront avec la réalisation de pistes cyclables et de marquages routiers, le projet d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle et l'étude de circulation du secteur de la Colline et l'aménagement progressif des voiries. Le « système vélo » sera développé avec des stationnements adaptés, des aires de réparation voire même de la location courte durée. Parallèlement, les actions de sensibilisation continueront par de l'apprentissage des enfants en lien avec le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et des événements. La commune s'est dotée de vélos électriques pour favoriser l'écobilité de ses agents. Enfin, 8 bornes de recharge électrique seront installées sur la commune.



7/ Favoriser les rencontres culturelles :

Les rendez-vous culturels sont nombreux et divers. Les animations de la Médiathèque, qui fêtera ses 30 ans, vont continuer dans la même densité. Le Parc des 4 tours réaménagé sera un nouvel écrin. La saison culturelle sur la thématique « Elles ! » offrira de belles prestations et laissera place à une belle programmation en cours de finalisation pour le programme 2024/2025. Un équilibre coût du spectacle / nombre de participants est recherché. L'année sera marquée par la Labellisation « Capitale Provençale de la culture » par le Département. Ainsi, de nombreux spectacles devraient être ajoutés à la programmation existante comme le Festival « 13 en jeux » les 5, 6 et 7 avril ou d'autres interventions culturelles hors les murs en cours de finalisation. Le Festival de piano de la Roque d'Anthéron fera à nouveau un passage sur Velaux. Le Patrimoine sera mis à l'honneur au sein du musée et lors des actions spécifiques et parcours culturels.



8/ Accompagner la dynamique d'animations :

De nombreuses animations sont portées par les services de la ville et par les associations, la plupart du temps de manière conjointe et synergique. Les rendez-vous créés depuis quelques années sont devenus incontournables et seront pérennisés et encore améliorés : soirées du Parvis, marché de Noël, St Eloi, Fête de la famille, ... tout sera mis en œuvre pour accueillir le vivre ensemble à Velaux. Les associations seront soutenues à la fois par des moyens financiers (subventions) mais aussi par le prêt de locaux, de véhicules, de matériel et d'ingénierie. Nous étudions également comment nous pourrions moderniser les équipements sportifs vieillissants et saturés.



9/ Impliquer chaque Velauxien :

En fonction de l'âge et des disponibilités de chaque citoyen, il est possible d'agir pour la vie du village. Les Conseils de quartiers et le Conseil Municipal des Jeunes seront forces de propositions et d'actions. Les projets continueront à être discutés en réunions publiques, à faire l'objet d'observations (si possibles bienveillantes) et d'informations. Après la consultation sur l'avenue du Général de Gaulle, l'aménagement du secteur de la colline fera l'objet d'ouverture à avis. Il en sera de même pour l'atelier partagé qui pourrait être livré en septembre 2024 et dont le fonctionnement devra être coconstruit. A l'opportunité et avec des modalités diverses, l'implication des citoyens sera proposée tout au long de l'année.



10/ Continuer à avoir des finances saines :

Toutes ces actions seront réalisées avec un cadre budgétaire et comptable sain. Cela suppose un suivi très précis des budgets par les services, une recherche systématique de subventions y compris dans des dispositifs peu connus, une optimisation du patrimoine immobilier, une sobriété dans différentes actions... C'est un cadre indispensable à la bonne gestion de la Commune. Un bilan financier de fin de mandat sera réalisé avant les échéances électorales.

En conclusion, ce rapport d'orientation budgétaire nous montre que malgré la crise énergétique, l'inflation galopante, nous avons su gérer, prendre les décisions et faire les efforts collectifs nécessaires pour mener les actions et les projets en accord avec notre programme politique tout en conservant une gestion financière saine. A deux ans de la fin du mandat, la majorité des engagements de notre programme sont tenus. Nous avons la capacité de développer harmonieusement de notre village tout en ayant une gestion responsable des ressources.

